

219C0996  
FR0012616852-FS0587

20 juin 2019

**Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**CERENIS THERAPEUTICS HOLDING**  
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 19 juin 2019, la société civile Domundi<sup>1</sup> (36 rue de Buci, 75006 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 juin 2019, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société CERENIS THERAPEUTICS HOLDING et détenir 2 218 750 actions CERENIS THERAPEUTICS HOLDING représentant autant de droits de vote, soit 10,11% du capital et des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte de la souscription à une augmentation de capital CERENIS THERAPEUTICS HOLDING<sup>3</sup>.

2. Par le même courrier, complété par un courrier reçu le 20 juin, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« La société Domundi déclare :

- que la souscription d'actions de la société CERENIS THERAPEUTICS HOLDING a été réalisée par recours à des fonds propres ;
- agir seule ;
- ne pas envisager une prise de contrôle de la société CERENIS THERAPEUTICS HOLDING ;
- ne pas être partie à des accords et/ou instruments mentionnés aux 4° et 4°bis du I de l'article L. 223-9 du code de commerce ;
- arrêter ses achats ;
- ne pas envisager :
  - (a) de projet de fusion, de réorganisation, de liquidation, ou de transfert d'une partie substantielle des actifs de l'émetteur ou de toute personne qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ;
  - (b) de projet de modification de l'activité de l'émetteur ;
  - (c) de projet de modification des statuts de l'émetteur ;
  - (d) de projet de radiation des négociations d'une catégorie de titres financiers de l'émetteur ;
  - (e) de projet d'émission de titres financiers de l'émetteur.
- Et plus généralement, toute mesure pouvant avoir un impact sur la stratégie de l'émetteur.
- ne pas être partie à un accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société CERENIS THERAPEUTICS HOLDING ;
- la société Domundi a demandé à être représentée au conseil d'administration par l'intermédiaire M. Emmanuel Huynh. La société CERENIS a d'ores et déjà décidé de convoquer une assemblée générale à l'effet de proposer cette candidature. »

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Emmanuel Huynh.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 21 947 016 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>3</sup> Cf. notamment communiqué de la société CERENIS THERAPEUTICS HOLDING en date du 14 juin 2019.